

Revues

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **133 (1988)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revues

IDF Journal N° 14, printemps 1988

Dans une livraison qui fait place à de nombreux commentaires politiques relatifs aux territoires occupés, nous relevons en particulier trois contributions de nature plus typiquement militaire.

Sous le titre «C'est un oiseau. C'est un avion. C'est un problème», Sharon Abbady et Dan Petreanu s'intéressent au danger que représentent les oiseaux pour la navigation aérienne, très particulièrement dans les périodes et sur les itinéraires des migrations. Ils rappellent que la force avec laquelle l'oiseau percute l'avion est proportionnelle à son poids et au carré de sa vitesse, laquelle s'ajoute naturellement à celle de l'aéronef s'il se dirige en sens inverse. C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, qu'un aigle percute un avion volant à 800 km/h avec une force de 40 tonnes! Remplacez l'aigle par un pélican de 7 kg au moins et vous obtenez une force de 100 tonnes! La solution à ce problème consiste pour les Israéliens à étudier en détail les itinéraires de migrations et à en inférer des couloirs aériens obligatoires ou interdits à certaines périodes. Un système qui, s'il n'est pas infaillible, a néanmoins fait ses preuves.

Tout autre chose avec l'article du colonel Uri Dromi sur «les risques de la stagnation doctrinale». Il fut un temps où les militaires étaient volontiers accusés de préparer la dernière guerre. Le colonel Dromi reconnaît que ce n'est plus le cas et qu'on développe volontiers des scénarios futuristes concernant l'ennemi. Mais en oubliant le plus souvent que, tout comme la dernière, la prochaine guerre comprendra risques, surprises et incertitudes. D'où le danger du dogmatisme sclérosé et sclérosant. Il y a lieu, en outre, de tenir compte de la rapidité croissante avec laquelle les innovations techniques trouvent leur application militaire: 1727-1839: il a fallu 112 ans pour que la photographie trouve un usage dans les armées; 1867-1902: 35 ans pour la radio; 1922-1934: 12 ans pour la télévision; 1958-1961: 3 ans pour les circuits intégrés.

Retenons enfin l'article du major Berry Sofri «La face humanitaire de la Croix-Rouge». Dans ce périodique israélien, chaque page de l'article est tramée en croix. L'auteur y explique les fondements, les méthodes de travail, les espoirs aussi du CICR. Il montre qu'Israël peut se flatter de collaborer loyalement avec cette organisation suisse en jouant le jeu des Conventions de Genève.

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift, N° 5, mai 1988

La revue alémanique entame une série d'études consacrée au renforcement du terrain. Que diable, son rédacteur en chef n'est-il pas ancien chef d'arme du génie et des fortifications? Il introduit donc le thème dans son éditorial en insistant sur la valeur dissuasive de notre terrain face aux mécanismes modernes. Une valeur qu'il importe d'accroître encore par le renforcement. Pour placer le problème dans son contexte opératif, la rédaction s'est entretenue avec le divisionnaire Carlo Vincenz, sous-chef d'état-major front de l'armée. Il met en exergue la préparation au combat: celle-ci ne consiste pas seulement à construire des fortifications mais aussi à préparer des engagements.

Dans son tour d'horizon stratégique, le divisionnaire Gustav Däniker s'intéresse

- au passé en rappelant la résistance finlandaise des années 1939-44; il souligne qu'avec Londres et Moscou, Helsinki est la seule capitale de l'Europe en guerre à n'avoir pas connu l'occupation étrangère
- à l'actualité, avec une brève étude de la commission américaine (Iklé, Brzezinski, Kissinger notamment) chargée d'examiner la «dissuasion différenciée» (Discriminate Deterrence)
- au futur en évoquant la rencontre Carlucci (USA) - Jasov (URSS) de Berne visant à pousser plus avant le processus de désarmement.

Notons enfin que, dans le cadre de la présentation de nos grandes unités, c'est au tour de la division de campagne 2 d'être évoquée. Comme de tradition, c'est le

commandant de division qui s'en charge, en l'espèce le divisionnaire Jean-Pierre Gremaud. Avec illustrations du terrain (Creux-du-Van), du château de Colombier et des moyens révélés par les Journées militaires de Neuchâtel en juin 1986.

**Allgemeine Schweizerische
Militärzeitschrift N° 6, juin 1988**

En dépit de quelques rares signes encourageants, il est de notoriété publique que notre armée souffre d'un manque d'instructeurs chronique. Dans son éditorial, le divisionnaire Alfred Stutz, prenant appui sur un récent article de Bruno Blum dans le «Nebelspalter», annonce une série de contributions à venir sur ce sujet.

Et l'on commence immédiatement avec les considérations du colonel EMG Hans von Rotz sur le métier d'officier instructeur. Actuellement détaché auprès de l'EM du Groupement de l'état-major général, l'auteur est lui-même officier instructeur des troupes d'aviation et de DCA. Il relève tout d'abord l'importance d'une bonne instruction pour la crédibilité de notre armée de milice, puis fait l'exégèse des fonctions de l'officier instructeur telles que les définit le règlement de service (chiffre 260, alinéas 3 et 5). Ensuite de quoi le colonel von Rotz examine les différents aspects du statut de l'instructeur: les bases en matière de caractère et de connaissances, le processus d'engagement, la situation juridique et les conditions financières.

Pourquoi devient-on officier instructeur? A un récent sondage, il a été répondu:

- parce que ce travail offre des relations humaines (27%)
- liberté, travail varié (23%)
- par goût des responsabilités (20%)
- travail en plein air (14%)
- par devoir envers la patrie (9%)
- pour la sécurité qu'offre cet emploi (6%)
- autres raisons (1%)

Parlant enfin de l'environnement, l'auteur souligne que le métier est exigeant, comme le sont toutes les professions impliquant des responsabilités étendues. Il ne manque pas, en outre, de relever l'importance de la famille, tout à la fois lien avec le civil et soupape de l'instructeur.

Continuant la série consacrée au renforcement du terrain, le divisionnaire Stutz étudie la signification militaire du terrain. Il faut souligner sa mise en garde: «Aucun terrain, même le plus fort, ne suffit à lui seul à arrêter l'adversaire, fût-il mécanisé, tant qu'il y existe des chaussées carrossables.» Et l'auteur d'insister sur l'importance d'une bonne utilisation de ce terrain par les soldats qui l'occupent et le défendent.

Relevons pour terminer la présentation par le divisionnaire Walter Zimmermann et le major EMG Marco Jorio de la division de montagne 9. Les auteurs plaident pour un renforcement à brève échéance de la capacité antichar et anti-hélicoptères des formations alpines, ainsi que pour une capacité accrue de leur artillerie à frapper dans la profondeur des formations d'attaque adverses.

Le conservatisme militaire a de la peine à mourir, et il arrive que des généraux distordent la vérité du champ de bataille afin de préserver leur sacro-sainte doctrine.

COLONEL URI DROMI
(Israël)